



## **BIG BANG CHEZ LES OPTICIENS RÉUNIONNAIS**

Le Conseil Régional de La Réunion vient de passer discrètement une énième délibération relative à l'octroi de mer.

On vous laisse découvrir la motion des élus de la majorité, le rapport et la délibération du 22/12/2020, ça prend du temps mais ça vaut le détour !

([https://regionreunion.com/IMG/pdf/raa-decembre\\_2020-volume-3.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/raa-decembre_2020-volume-3.pdf), p. 576 et suivantes du recueil des actes administratifs de décembre 2020).

Dans ses écrits, pour justifier l'application d'exonérations provisoires sur certains composants de lunettes, le CR974 égratigne notre administration, qui se permettrait d'appliquer la loi et de contrôler sans concertation les opticiens – secteur de santé certainement aux marges à faire saliver plus d'un vendeur de voitures.

Si on peut regretter vraiment l'absence de dialogue entre les Douanes et le CR974, on peut s'interroger sur l'attitude ambiguë de certains élus qui se permettent d'ignorer l'article 2 de la loi sur l'octroi de mer et dévoient le formidable outil d'indépendance budgétaire mis à leur disposition.

Affaire à suivre et nul doute que Bercy s'attachera à vérifier que les lunettes intégreront prochainement les listes A, B ou C de la Réunion quand la fin des taux provisoires sera votée ....

## **POUR CONTINUER DANS L'ÉCŒUREMENT, ET LE RAS-LE-BOL, NOUS AVONS LE CHOIX, TANT LES DOUANIERS DE LA RÉUNION VONT MAL**

Pour exemples :

- **Le bureau du Port** où on demande à des agents, déjà submergés de travail, d'en aider d'autres en difficulté, au lieu de faire bénéficier ces derniers d'une réelle formation dans les écoles des Douanes,
- **la BSE de Gillot** où des collègues sont déplacés manu-militari de leur équipe pour remplacer des agents en partance ...

Prévenue depuis de longs mois des départs annoncés, la DR974 a attendu le dernier moment pour agir ... Résultat, des agents désignés d'office et d'autres contraints à faire les bouche-trous ...

- **Le bureau de SDA** où l'intervention d'une psychologue du travail a été demandée par le CHSCT, tant la situation est grave....

Il s'agit d'une démarche tout à fait exceptionnelle car cette fois l'administration "n'a pas la main" : une personne étrangère à l'administration va y entrer pour y faire un diagnostic, avec une totale garantie de confidentialité et d'impartialité...

*Les agents ont donc une opportunité inédite de pouvoir s'exprimer et donner leur point de vue en dehors du cadre administratif, que ce soit sur l'organisationnel ou d'autres sujets qui leur tiennent à cœur.*

La DR974 ne semble pas apprécier (craint-elle d'être mise en défaut ? Craint-elle qu'apparaisse au grand jour son mépris des RPS?)

En effet, alors, que TOUS les agents concernés par cette démarche devaient être invités par l'administration à assister à sa présentation (en présence UNIQUEMENT de notre Médecin de Prévention, de la Psychologue du travail et de la secrétaire animatrice ... donc sans représentant de la Douane...), il semble qu'il y ait eu certains oubliés... on peut donc se demander pourquoi ... A qui profite le crime ?

Y a-t-il une volonté cachée de faire capoter cette démarche inédite mise en œuvre uniquement pour le bien être des agents et dans l'unique but d'en finir et d'œuvrer pour un « plus jamais ça » ?



**A DÉFAUT DE VOIR LES RPS TRAITÉS PAR LA DR974,  
C'EST LE CHSCT QUI S'EN CHARGE !**



*Dans un contexte difficile et particulièrement anxiogène, que ce soit pour des raisons sanitaires ou professionnelles, nous attirons l'attention de chaque responsable de la chaîne hiérarchique sur le mal être profond existant au sein des services.*

**NOUS RAPPELONS AU CHEF DE SERVICE, TOUT PUISSANT DÉCIDEUR À LA DR974,  
SES RESPONSABILITÉS ENVERS SES AGENTS ...AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD ...**

